

République Française - Département du Gard Arrondissement d'Alès	Registre des délibérations de la commune de Saint Jean de Serres
---	---

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION N° D36_141223**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 En exercice : 14	L'an 2023 et le 14 décembre à 18 heures, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Andrée ROUX, Maire. Présents : Andrée ROUX, Fabien ENGELIBERT, Alain FAYADA, Daniel ZANÉ, Elsa DARDON, Dario VIOLA, Vivien BACARESSE, Marie BOUEZDA-CABANE, Danièle MONTEIL et Catherine ROUVIÈRE. Procurations : Édith BORNANCIN à Elsa DARDON, Boris CHAPON à Daniel ZANÉ, Monique DESTIENNE à Danièle MONTEIL et Jacqueline JANIEC à Andrée ROUX. Absents excusés : 0 Secrétaire de séance : Vivien BACARESSE
Présents : 10 Procurations : 4	
Date de la convocation : 07-12-2023 Date d'affichage : 07-12-2023	
Objet :	

**DEMANDE DE SUBVENTION
FONDS VERT POUR LES TRAVAUX DE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi de finances pour 2023 créant le Fonds Vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
Considérant le projet de travaux de rénovation à l'école suite à l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études LOGIBAT en décembre 2022 : traitement de l'enveloppe des bâtiments en isolant par l'extérieur des façades, remplacement de la chaudière à fioul par une pompe à chaleur air/eau haute température, en mode chaud seul, permettant la reprise des systèmes d'émissions existants pour un montant de 164.111 euros H.T afin de permettre la réduction durable de la consommation énergétique ;
Considérant que ce projet est éligible au Fonds Vert ;

Madame la Maire propose de solliciter une participation financière de 55 % du montant total H.T auprès de l'État dans le cadre du Fonds Vert et soumet le plan de financement prévisionnel suivant :

	Pourcentages	Montants HT
Financement part de la collectivité - Fonds Propres	20 %	32 822 €
Fonds Vert	55 %	90 261 €
Conseil Départemental	25 %	41 028 €
Total	100 %	164 111 €

SLOW

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'État de 55% du montant H.T des travaux dont le montant est estimé à 164.111 euros H.T au titre du Fonds Vert pour l'opération présentée et tel que prévu dans le plan de financement ci-dessus.
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous actes et documents relatifs à cette subvention.
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget 2024 de la Commune,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Maire
Andrée ROUX

